



# Apiculteurs du Grand Est, donnez votre avis !

Actuellement, deux enquêtes circulent auprès des apiculteurs du Grand Est :

- L'enquête sur les « Pertes hivernales » (Cela ne vous prendra que 5 minutes ! Réponse au plus tard en mai 2017)

- Le questionnaire de l'ADAGE envers les apiculteurs : Quelles sont vos attentes ?

Lien vers les enquêtes :

<http://www.moselle.chambre-agriculture.fr/actualites/toutes-les-actualites/>

Retrouvez tous les détails dans le dernier Flash Abeille (n°43), le bulletin technique de la Chambre d'Agriculture d'Alsace en partenariat avec l'ADAGE (la nouvelle association de développement de l'apiculture du Grand Est).

Lien vers les flash abeilles et documents techniques : <http://www.alsace.chambagri.fr/elevage/apiculture.html> ou via [A.BALLIS@alsace.chambagri.fr](mailto:A.BALLIS@alsace.chambagri.fr).

# Innov'action : faire de la marge en dépensant moins !



Les journées Innov'action sont des occasions uniques pour venir à la rencontre d'agriculteurs qui ont réduit la dépendance aux intrants tout en améliorant les performances technico-économiques de leur exploitation.

En Moselle, le rendez-vous est fixé mercredi 31 mai à 9h45 à Saint Juré sur l'exploitation

d'Hervé Auburtin.

Exploitation majoritairement céréalière sur des sols variés du Sinémurien. Assolement et travail du sol diversifiés : en 2017, 8 cultures (dont pois d'hiver, tournesol, soja) implantées en labour, Tcs, voire strip-till et semis direct.

Contact: Claude Rettel 06 80 45 83 91.

# Alerte Entreprises

Alerte entreprise est un dispositif d'alerte par Sms en temps réel.

Basé sur une convention signée entre d'une part l'Etat et d'autre part la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'artisanat et la Chambre d'Agriculture de la Moselle, le dispositif vise à diffuser rapidement des alertes en cas d'actes de malveillance afin d'en prévenir la réitération.

1/ L'exploitant agricole victime d'un délit ou d'une tentative de délit appelle le 17 pour relater les faits (dans un délai ne dépassant pas 24 heures).

2/ La Gendarmerie ou la Police réceptionne l'appel et décide de lancer l'alerte Sms.

3/ Immédiatement, les Forces de l'Ordre envoient un SMS collectif aux entreprises inscrites dans le dispositif ALERTE ENTREPRISES (sur des secteurs géographiques ciblés).

4/ Tous les adhérents concernés sont alertés rapidement.

Les coûts d'adhésion au dispositif Alerte Entreprise des exploitations agricoles sont pris en charge par la Chambre d'Agriculture de la Moselle. Les exploitants agricoles qui souhaitent adhérer à ce dispositif d'informations peuvent s'inscrire gratuitement en se rendant sur le site [www.moselle.chambre-agriculture.fr](http://www.moselle.chambre-agriculture.fr) ou directement sur <https://cda57.central-sms.com>.

Comité de rédaction du 19/05/17 : Antoine Henrion, Président de la Chambre d'Agriculture ; Laurence Herfeld, vice-présidente ; Marie Adamy et Estelle Pochat, élèves ; Denis Stragier, Directeur adjoint ; C. Girard, C. Hachet, C. Marconnet, M. Marhain, C. Rettel, A. Touchot.

# Lancement de la campagne Apprentissage 2017-2018

**Après les portes ouvertes des Centres de Formations d'apprentis Agricoles, la campagne d'apprentissage 2017-2018 est lancée. C'est l'occasion de faire un point sur les principales dispositions pour la nouvelle campagne.**

Comme chaque année la profession se mobilise pour accueillir les nouveaux apprentis. Pour la région Grand Est (nouveau périmètre du Conseil régional et la DRAAF, tutelles des CFA), ce sont plus de 3.000 apprentis qui se forment dans les CFA agricoles (sur un effectif global de 37.000 apprentis). Les CFA agricoles de Lorraine en accueillent une large part (1.700).

## Quoi de neuf pour la nouvelle campagne ?

Les différentes aides aux entreprises pour l'apprentissage sont reconduites en l'état :

- prime régionale apprentissage (1.000 € par année de formation et par apprenti)
- aide pour l'embauche d'un apprenti supplémentaire (1.000 € par apprenti)
- aide TPI jeune apprenti (4.400 € par apprenti mineur)
- crédit d'impôt pour les entreprises au régime fiscal réel (maximum de 1.600 € par apprenti)

La région Grand Est participe à l'expérimentation permettant de

décaler l'âge maximum de 25 à 30 ans pour démarrer un contrat d'apprentissage.

De plus la région finance la mobilisation de cinquante-cinq développeurs de l'apprentissage dont deux sont réservés pour la filière agricole en Lorraine.

Enfin une aide sera versée par l'Etat aux apprentis de moins de 21 ans qui ont signé un contrat entre le 1<sup>er</sup> juin 2016 et le 31 mai 2017 (campagne 2016-2017).

Enfin, pour recruter un(e) apprenti(e), la bourse de l'emploi de l'ANEFA Lorraine est ouverte aux offres d'apprentissage ([www.anefa-emploi.org](http://www.anefa-emploi.org)). Pensez-y. Vous pouvez aussi dif-



fuser une offre sur la bourse du Conseil régional ([saril.lorraine.eu](http://saril.lorraine.eu)).

## L'offre de services des Chambres d'agriculture de Lorraine

Depuis 2016, Form'Agir, le service Formation et Apprentissage de la Chambre régionale Grand Est assure la mission de service public d'enregistrement des

contrats d'apprentissage des entreprises affiliées à la MSA et domiciliées dans un des quatre départements de Lorraine. Pour la nouvelle campagne, notre offre de services s'organise sur trois niveaux :

1. l'établissement et l'envoi des contrats d'apprentissage prêt à signer,
2. un nouveau kit apprentissage comprenant plus de vingt outils pour bien démarrer et gérer son contrat d'apprentissage,
3. une offre de trois formations spécifiques pour les maîtres d'apprentissage :

- devenir maître d'apprentissage et accueillir son 1<sup>er</sup> apprenti(e) : 1 jour, dès juin 2017 (voir encadré)

- employeur, devenez manager : communication et encadrement de l'apprenti : 2 jours, automne 2017

- sécuriser ma relation avec mon apprenti (horaires, congés, absences, assurances, etc.) : automne 2017.

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions relatives à l'apprentissage.

## NOUVELLE FORMATION

### Devenir Maître d'apprentissage et accueillir son premier apprenti

Destinée aux employeurs qui souhaitent y voir plus clair avant de s'engager dans un contrat d'apprentissage : règles à appliquer, rémunérations, coût du contrat, aides, rôle du CFA, formation du jeune dans l'entreprise...

Date : 22 juin 2017 à Laxou (autres dates et lieux possibles selon inscriptions).

Renseignement : Denis MOULENES - Tél. 03 29 29 23 52.

Inscription : Annie BEDON - Tél. 03 29 29 23 51 - Email : [formation@grandest.chambagri.fr](mailto:formation@grandest.chambagri.fr)

Service apprentissage Form'agir  
Tél : 09 69 36 35 99  
[apprentissage@grandest.chambagri.fr](mailto:apprentissage@grandest.chambagri.fr)

## LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MOSELLE à votre service

Accueil du public

A Metz, 64 avenue André Malraux  
du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h  
Le vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h

Dans les bureaux décentralisés, sur Rdv

Morhange, 2 rue du Pratel - Tél. 03 87 66 12 30

Sarrebouurg, 33 rue du Général De Gaulle - Tél. 03 87 66 04 41 (sauf le mercredi)

Nous contacter par téléphone : Standard : 03 87 66 12 30

## Nous suivre

[www.moselle.chambre-agriculture.fr](http://www.moselle.chambre-agriculture.fr)



@cda57

